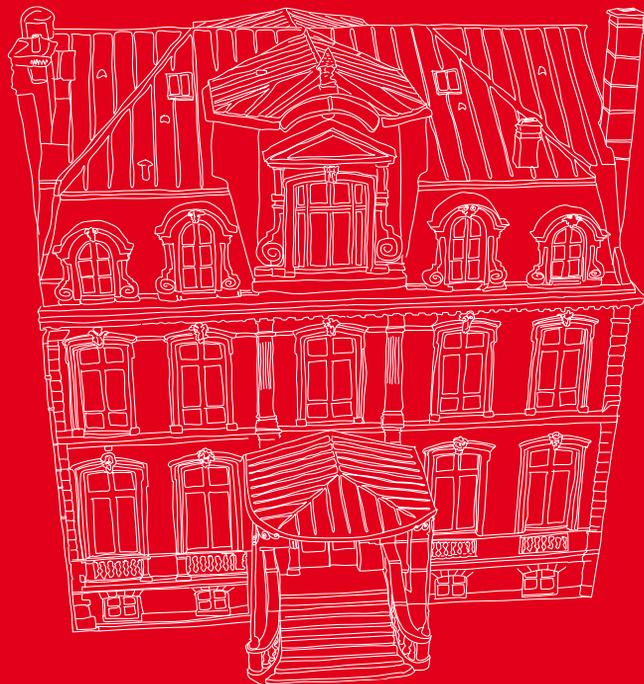


# La SACD

Deux siècles d'histoire



[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)



Deux siècles d'histoire pour une société, c'est en soi un vrai patrimoine. Depuis 1777, date à laquelle Beaumarchais créa la première société d'auteurs, la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatique (SACD), la longue histoire du droit d'auteur s'est construite peu à peu dans des lieux, dans des circonstances dont les textes suivants nous retracent les grandes étapes.

L'hôtel particulier qui abrite depuis trois-quarts de siècle le siège de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), est avec d'autres bâtiments proches comme le Musée Renan Schaeffer ou le Musée Gustave Moreau, un beau témoignage de l'urbanisation qui, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, transforma l'espace compris entre la Chaussée d'Antin, Notre-Dame de Lorette et la barrière de Clichy, en un quartier «à la mode» où se côtoyaient artistes et grands bourgeois, et que la postérité désignera sous le nom de « Nouvelle Athènes ».

Construit sous le second Empire par un financier, légué à un banquier au début du XX<sup>ème</sup> siècle, puis acheté par le poète Émile Blémont qui y demeura jusqu'à sa mort en 1927, l'hôtel qui porte désormais le nom de ce dernier, a été acquis en 1932 par la SACD.

La cour du côté de la rue Ballu, les pièces du rez-de-chaussée, la serre et le jardin ont conservé leur ordonnance d'origine, qui témoigne de ce qu'était il y a plus d'un siècle une demeure privée de la grande bourgeoisie parisienne.





## La cour

On accède à l'hôtel Blémont par la cour pavée, qui s'ouvre sur la rue Ballu par deux grands portails encadrant une petite loge de concierge. À droite en entrant, les anciennes écuries et remises ont été transformées en bureaux. À gauche figure sur diverses plaques la liste des présidents de la SACD depuis 1829, parmi lesquels apparaissent des noms illustres, comme Eugène Scribe, Victor Hugo, Alexandre Dumas fils, ou plus près de nous Maurice Donnay, Marcel Pagnol, Alain Decaux, André Roussin, Claude Santelli, Laurent Heynemann, Pierre Tchernia, Francis Girod.

La façade de l'Hôtel emprunte aux lignes classiques de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle français, et au style Louis XVI que le second Empire avait remis au goût du jour.



## Le vestibule

On accède au vestibule par le perron recouvert d'une marquise en verre et fer forgé. Le vestibule offre un décor Louis XVI avec de fausses colonnes et des peintures dans l'esprit des vues de ports et de ruines antiques, chers à Horace Vernet et à Hubert Robert.





## Le salon rouge

Ce premier salon tendu de rouge sert actuellement de bureau pour les membres du Conseil d'Administration de la SACD.

À gauche un portrait d'Eugène Scribe, auteur dramatique, président de la SACD en 1829 (lors de sa constitution sous forme de Société civile, prenant la suite du Bureau des Auteurs dramatiques créé par Beaumarchais) peint par Albert Launay (1908), et entre les fenêtres un pastel fin XVIII<sup>ème</sup> représentant Nicolas-Étienne Framery, avec qui Beaumarchais fonda en 1777 la Société des Auteurs.

Sur la cheminée, un buste en bronze de Molière, et sur les murs des gravures (Collection Martinet/Début XIX<sup>ème</sup> siècle) représentant des comédiens français dans les grands rôles du répertoire, ainsi qu'une gravure à la manière de crayon d'Achille Deveria (mort en 1857) représentant Alexandre Dumas.





## Les salons verts

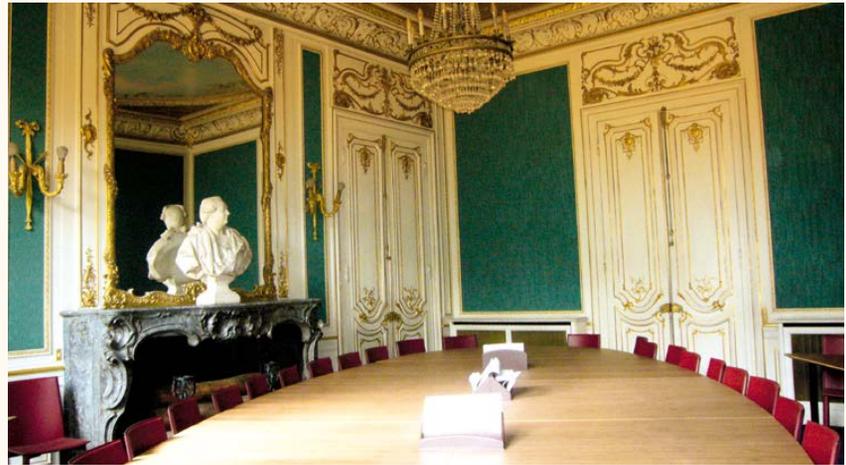
Ces deux salons abritent le Conseil d'Administration de la SACD lors de ses réunions régulières. Ils sont remarquables par leurs proportions, et par leurs deux plafonds aux ciels encadrés de balustrades peints en trompe-l'œil, et par leurs portes et boiseries dans l'esprit du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Dans le premier, qui se prolonge par un bow-window ouvrant sur le jardin, on remarque à gauche un portrait de Romain Coolus, auteur dramatique et président de la SACD dans les années 1915-1920, peint par Kees Van Dongen (1877-1968).

À droite un piano à queue Pleyel, qui fut celui de Maurice Yvain, compositeur d'opérettes (*Ta bouche*) et de la musique de très nombreuses chansons (entre autres *Mon homme*, créée par Mistinguett, et *Un dimanche au bord de l'eau*, chantée par Jean Gabin dans le film de Julien Duvivier *La Belle Équipe*) dans les années « folles » (1920-1930).

Dans le second, sur la cheminée en marbre gris, un buste en marbre de Caron de Beaumarchais, auteur dramatique, fondateur de la SACD en 1777, sculpté en 1885 par Henri Allouard (1844-1929).

Aux quatre coins du plafond, encadrant le ciel en trompe l'œil, des peintures figurant les attributs des différents arts (peinture, musique, sculpture, poésie, etc..).





## Le bureau du président

Sans doute ancienne salle à manger, cette pièce qui abrite aujourd'hui le bureau du président de la SACD, tranche avec les deux précédentes par son décor Renaissance, style également en vogue dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. On notera particulièrement l'imposante cheminée et le plafond à la française avec ses poutres apparentes.

Au dessus de la cheminée, un portrait anonyme (XIX<sup>ème</sup> siècle) du célèbre romancier et auteur dramatique Alexandre Dumas et sur l'un des murs le texte du « décret sur les spectacles » du 19 janvier 1791, première loi sur le droit d'auteur.





## Le jardin d'hiver

Le jardin d'hiver, agrémenté de plantes méridionales (bougainvillées, « caoutchoucs ») et vertes, dans un décor de rocailles typique du XIX<sup>ème</sup> siècle, est doté d'un bassin alimenté par une petite cascade. On remarquera sa frise de carrelages colorés au-dessus des fenêtres qui l'ouvrent sur le jardin.

## Le jardin

Vaste de près de 800 m<sup>2</sup>, le jardin est un havre de verdure et de calme, à l'ombre de ses arbres dont les plus anciens sont sans doute la seule survivance du Jardin Tivoli du début du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Il donne accès à la rue (en impasse) du Cardinal Mercier, percée vers 1874-1875 sur le terrain de l'ancienne prison pour dettes de Clichy, et à la jolie fontaine qui en orne la partie terminale.





## La bibliothèque

En ressortant par la cour, on accède aux numéros 5 et 7 de la rue Ballu, aux deux pavillons jumeaux dans lesquels sont installés : à gauche la bibliothèque de la SACD, et à droite sa « maison des auteurs ». Ces deux pavillons ont été acquis par la SACD en 1960 auprès des Hospices de Chartres à qui les avait légués leur précédent propriétaire Monsieur Narcisse Maugin, ingénieur (1820-1911). Construits en 1868 par l'architecte Brevet, ils témoignent eux aussi de l'habitat de la grande bourgeoisie parisienne au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce n'est que depuis les années 1980 que le pavillon de gauche abrite la bibliothèque de la SACD, qui était auparavant installée dans les autres locaux de la Société au 9-11 rue Ballu.

À la fois bibliothèque patrimoniale et centre de documentation, la bibliothèque de la SACD, spécialisée dans les arts du spectacle, rassemble 200 000 documents, du XVII<sup>ème</sup> siècle à nos jours, se rapportant au théâtre, à la musique, à la danse, au cinéma, à la radio, à la télévision.

Le fonds initial est constitué par la collection de Francisque Hutin, dit Francisque Le Jeune (1808-1871) comédien et collectionneur bibliophile qui, en 1862, fit don à la Société des Auteurs de sa bibliothèque théâtrale. Par la suite, la bibliothèque a étendu ses collections à tous les répertoires de la SACD.

La bibliothèque exploite également les archives historiques de la Société. Sous forme de registres de droits ou de comptes rendus, elles retracent plus de 200 ans d'histoire du spectacle et renseignent sur les répertoires des auteurs, des théâtres et sur les combats menés par les créateurs.

De nombreux auteurs cèdent à la bibliothèque leurs ouvrages et pour certains leurs archives qui font ainsi l'objet d'un fonds particulier. La bibliothèque met ce patrimoine à disposition du public et s'attache également à promouvoir le répertoire des auteurs contemporains. Elle accueille comédiens, metteurs en scène, directeurs de théâtre, historiens, éditeurs, journalistes, universitaires.

## Autres lieux

La SACD s'est peu à peu agrandie et s'est installée dans d'autres bâtiments de la rue Ballu, notamment la Maison des Auteurs, située au 5 rue Ballu, lieu de rencontres et de travail pour les auteurs membres de la Société, et le Pôle Auteurs-Utilisateurs, au 9, rue Ballu, qui accueille les auteurs pour les conseiller, les guider dans leurs démarches.





## Historique de la SACD

**1777** Sous l'impulsion de Beaumarchais, les auteurs s'organisent. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la situation des auteurs s'avère extrêmement précaire. Tout-puissants, les comédiens du Théâtre-Français utilisent à leur gré les œuvres des auteurs en les payant mal. Beaumarchais, qui triomphe avec *Le Barbier de Séville*, décide de réagir. Autour d'un souper qu'il organise le 3 juillet 1777, vingt-deux auteurs forment le premier « Bureau de législation dramatique » et posent les bases de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

**1791** Première loi sur le droit d'auteur. Après quatorze ans de lutte, les auteurs obtiennent le vote de la loi du 13 janvier 1791 (ratifiée le 19 janvier 1791 par Louis XVI), qui reconnaît le droit d'auteur pour la première fois au monde.

**1829** Création de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. Regroupement le 7 mars 1829 des deux bureaux créés en 1791 et 1798.

**1841** Vers une législation internationale. Lamartine propose une loi internationale qui étend dans le monde entier la protection dont jouissent déjà les auteurs français.

**1866** Allongement de la durée des droits pécuniaires de l'auteur jusqu'à cinquante ans après sa mort.

**1878** Naissance de l'Association littéraire et artistique internationale. Victor Hugo fonde l'Association dont les travaux seront à l'origine de la Convention de Berne signée en 1866.

**1886** La protection internationale des œuvres. Signature le 9 septembre 1886 de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Ce traité permet à un auteur étranger de se prévaloir des droits en vigueur dans le pays où ont lieu les représentations de son œuvre.

**1913** Entrée au répertoire des œuvres cinématographiques.

**1923** Entrée au répertoire des œuvres radiophoniques.

**1926** Les sociétés d'auteurs étrangères se regroupent. Création de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) qui regroupe aujourd'hui deux cents dix neuf sociétés dans cent quinze pays. Ces sociétés coordonnent leurs actions, interviennent collectivement auprès des pouvoirs publics, assurent une administration rigoureuse des répertoires étrangers. C'est la mise en pratique du principe de réciprocité.

**1950** Entrée au répertoire de la fiction télévisée

**1957** Loi sur le droit d'auteur. La loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique crée des dispositions législatives relatives aux droits d'auteur et rassemble la jurisprudence depuis 1791. Elle reconnaît la primauté du droit moral et détermine, à partir d'une base jurispruden-

tielle : les droits des auteurs, les conditions d'exploitation de leurs droits patrimoniaux, les modalités des contrats de représentation et d'édition, les procédures d'application.

**1985** La loi Lang : vers l'ère de l'audiovisuel. La loi du 3 juillet 1985 développe les dispositions sur le droit d'auteur relatives aux œuvres audiovisuelles en leur appliquant le régime des œuvres cinématographiques. Elle instaure également une réglementation du contrat de production audiovisuelle et institue la rémunération pour copie privée.

*Qu'est-ce que la copie privée ?*

*Lors de l'achat des supports vierges ou du matériel servant à copier de la musique et des images (tels que des cassettes, CD ou DVD vierges), une petite partie du prix payé (la redevance pour copie privée) rémunère les auteurs, éditeurs, interprètes et producteurs des œuvres que ces supports permettent de copier. 25 % des sommes ainsi collectées alimentent de nombreuses manifestations culturelles sur tout notre territoire. Au-delà de son importance dans la rémunération des créateurs (75% des sommes collectées leur sont directement reversées), on peut considérer que la copie privée établit un véritable pacte entre créateurs et public en faisant contribuer ce dernier au processus de création.*

**1994** Du GATT à l'OMC. Après sept ans de négociations, les accords du GATT sont signés le 15 décembre 1993, en excluant le secteur audiovisuel. «L'exception culturelle» est préservée.

Le 15 avril 1994, l'OMC (Organisation mondiale du commerce) est mise en place pour appliquer les accords



du GATT. Dans ce cadre, le droit d'auteur continue à être l'objet de discussions quant aux conditions de sa mise en application internationale.

**1995** Réglementation européenne sur les «droits voisins». La Commission adopte, le 25 juillet 1995, «le Livre Vert» sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information.

**1996** Étendue de la protection du droit d'auteur  
Le 20 décembre 1996, la Conférence diplomatique de Genève adopte le traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les droits d'auteur et les droits voisins.

**1997** Allongement de la durée de protection légale des œuvres qui passe de cinquante à soixante-dix ans post mortem.

**2001** Une rémunération pour la copie privée numérique.  
Depuis le 4 janvier 2001, la rémunération pour copie privée est étendue aux supports numériques amovibles (CD-Rom, DVD...).

**2002** Une nouvelle rémunération pour la copie privée  
Décision du 4 juillet concernant la rémunération pour copie privée applicable aux supports numériques intégrés dans certains types d'appareils : chaîne hi-fi et baladeurs à disque dur d'une part, décodeurs et magnétoscopes à disque dur d'autre part.

**2004** Défendre la diversité culturelle.

Le 23 janvier 2004, les organisations professionnelles de la culture, dont fait partie la SACD, ont changé la dénomination du Comité de vigilance qu'elles avaient créé en 1997. Désormais, la «Coalition française pour la diversité culturelle» rejoint dans sa terminologie dix autres coalitions pour la diversité culturelle constituées à travers le monde.

**2007** La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'entrée en vigueur, le 18 mars 2007 de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est une étape importante. Elle reconnaît, au niveau international, le droit légitime des Etats d'adopter et mettre en œuvre les politiques culturelles qu'ils jugent nécessaires, afin de protéger et d'encourager la création nationale et d'assurer à chacun l'accès à une pluralité d'offres culturelles.

La défense de la copie privée : en mars 2007, 50 organisations se sont regroupées pour défendre et promouvoir le dispositif de la copie privée.

Cette rémunération pour copie privée finance les actions culturelles des sociétés de perception et permet à plusieurs milliers de projets artistiques de voir le jour chaque année.

En adéquation avec les évolutions technologiques, la copie privée s'est étendue à de nouveaux supports comme les clés USB, les cartes mémoires amovibles et les supports de stockage externes à disque, excepté ceux dédiés à un usage professionnel.

## La SACD aujourd'hui

La SACD est gérée, depuis l'origine, par et pour les auteurs. Un conseil d'administration composé de 30 auteurs se réunit régulièrement et décide, avec le directeur général, des orientations politiques, économiques de la Société.

Elle rassemble 44 000 auteurs qui écrivent pour le spectacle vivant : théâtre, musique de scène, chorégraphie, lyrique, one man show, mise en scène, cirque, spectacle de rue et l'audiovisuel : cinéma, télévision, films d'animation, radio, création interactive.

Tout auteur ayant écrit pour l'un de ces répertoires peut adhérer à la SACD dès lors qu'une de ses œuvres a été diffusée sur scène ou sur un écran.

### La SACD remplit un certain nombre de missions

Elle gère les droits des auteurs, ce qui consiste à percevoir auprès des diffuseurs les droits revenant aux auteurs et à leur reverser,

Elle accompagne les auteurs dans leur vie professionnelle en offrant des services d'ordre juridique, fiscal, social

Elle favorise la création contemporaine à travers ses actions culturelles dont le financement est assuré en grande partie par la copie privée

Elle défend le droit d'auteur dans le monde et contribue à le faire évoluer en fonction des nouveaux supports et nouvelles technologies.



### Crédits photographiques

Tous droits réservés SACD

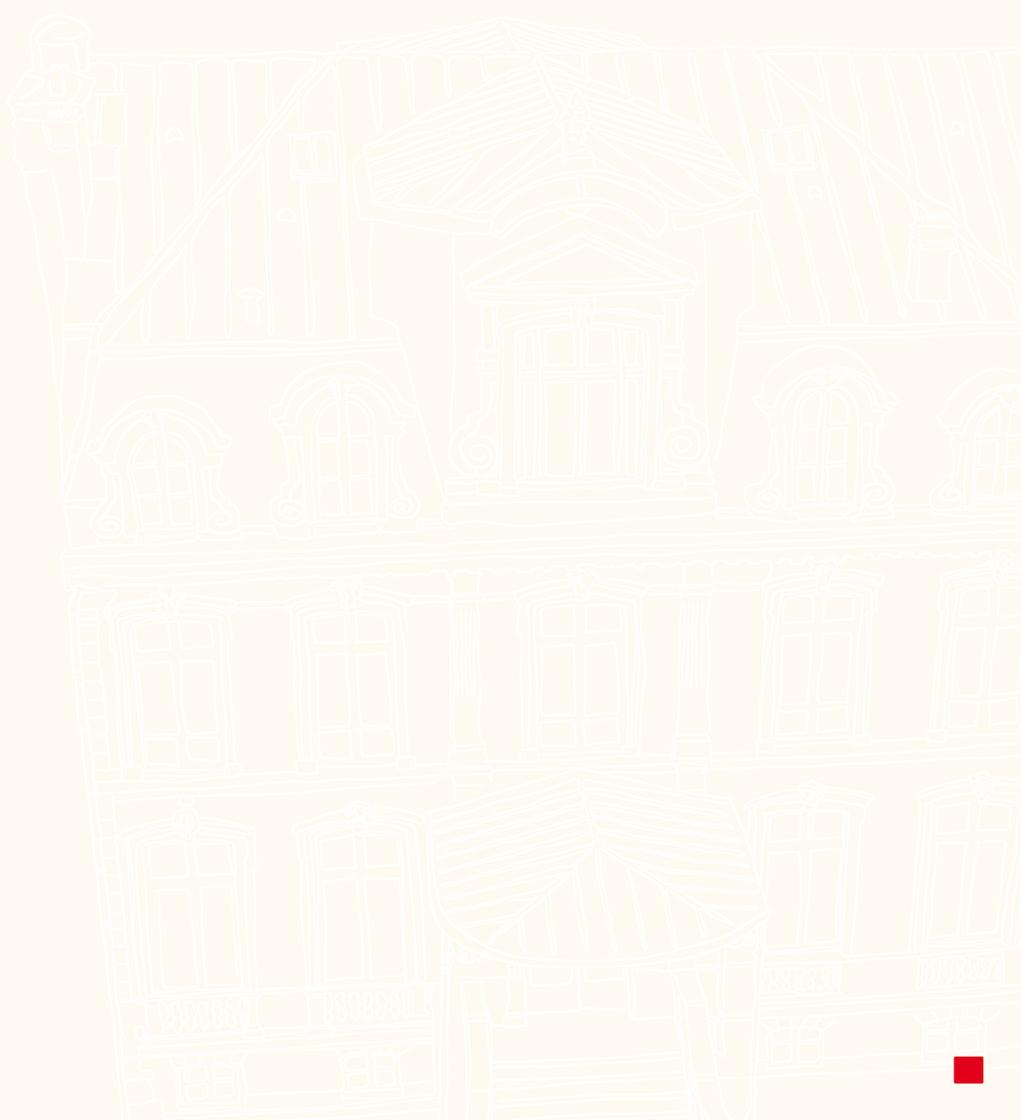
Photographe Jean-Pierre Delagarde

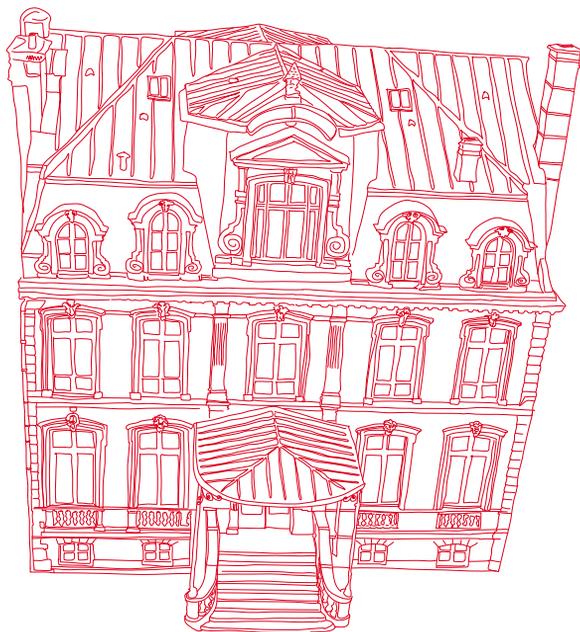
### Réalisation

Scope Éditions

[www.scope-editions.com](http://www.scope-editions.com)

Achevé d'imprimer en décembre 2007 - France





9 rue Ballu, 75009 Paris, France - tél. +33 (0)1 40 23 44 55